



Vallée du Loir

Etude sur les conditions d'accueil de la clientèle camping-cariste en vallée du Loir

Etude réalisée par
l'Agence de Développement de la Vallée du Loir (ADVVL)

Rue Anatole Carré – 72500 VAAS
Tél : 02.43.38.16.60

www.vallee-du-loir.com
advl@vallee-du-loir.com

Janvier 2008

Le marché du camping-car est en forte croissance chaque année ce qui a conduit l'Agence de Développement de la Vallée du Loir à analyser les conditions d'accueil des clientèles camping-caristes sur l'ensemble de son territoire. Ces clientèles itinérantes ont des besoins spécifiques auxquels les communes désireuses de les accueillir doivent répondre. Nombreuses sont celles qui ont aménagé une aire de services mais pour retenir ces touristes itinérants, il convient de mener une politique d'accueil globale à l'échelle d'un territoire, d'une destination.

Les aménagements réalisés par le passé en faveur de l'accueil des camping-cars étaient souvent l'objet d'initiatives individuelles. Ainsi, certaines aires de services en accès libre et gratuit ont été implantées dans des communes où un camping propose déjà un service similaire. Parallèlement, les camping-caristes, en achetant leur véhicule, ont le sentiment d'accéder à une liberté et à une autonomie qui leur confèrent le droit d'accéder de manière systématique et gratuite à des services tels que la fourniture de l'eau potable, de l'électricité ou le ramassage des ordures ménagères. Or, la sécurité, les services, la convivialité sont des besoins que les camping-caristes ont parfois sous-estimés et donc peu exprimés. Ces critères n'ont pas été retenus par les collectivités et les privés qui ont réalisé des investissements en faveur de l'accueil des camping-cars.

Il convient donc de connaître parfaitement les besoins de ces clientèles itinérantes afin d'organiser leur accueil dans les meilleures conditions. Collectivités, gestionnaires de campings, offices de tourisme... doivent pouvoir réfléchir ensemble, au développement harmonieux de ces clientèles sur leur territoire afin que celles-ci puissent générer des retombées économiques dans le tissu artisanal et commercial local.

SOMMAIRE

QUELQUES DONNEES TECHNIQUES...	4
1- LA DEMANDE DES CLIENTELES « CAMPING-CARISTES »	5
1.1- Le parc des « camping-cars »	5
1.2- Profil et comportements des camping-caristes	6
2- LES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DEDIES A L'ACCUEIL DES CAMPING-CARS	8
2.1- L'aire de services	8
2.2- L'aire de stationnement	10
3- INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES « CAMPING-CARS » EN VALLEE DU LOIR	10
3.1- Les aires de services	11
3.2- Les aires de stationnement	11
4- COMMENT CONCEVOIR UNE AIRE DE SERVICES ?	15
4.1- Borne standard ou borne artisanale ?	15
4.2- Gratuite ou payante ?	16
4.3- Signalisation	17
4.4- Informations touristiques aux abords des aires de services	18
4.5- Promotion des équipements	19
CONCLUSION	20

Quelques données techniques...

Le camping-car est un véhicule automobile de moins de 3.5 tonnes, conçu et aménagé pour le logement temporaire lors d'activités de loisirs. Il se conduit avec un permis tourisme (B), est dispensé de vignette et sa conception permet une utilisation sans débordement à l'extérieur (pas d'auvent ou de déversement d'eau sur la voie publique). Il subit, comme les utilitaires, un contrôle technique tous les deux ans, dès sa quatrième année, et une visite anti-pollution annuelle (pastille verte pour les châssis catalysés)¹.

- Aire de service :

Station sanitaire permettant aux camping-caristes de réaliser des opérations techniques liées à l'autonomie et à la propreté : remplissage des réservoirs d'eau potable, vidange des eaux usées (cuisines et salles d'eau) et vidange des eaux noires (WC chimiques). (*Source : AFIT, L'accueil des camping-caristes*)

- Aire d'accueil :

Les aires d'accueil sont constituées d'une aire de services à laquelle il a été ajouté un parking permettant aux camping-caristes de faire étape sur le site. (*Source : AFIT, L'accueil des camping-caristes*)

- Aire de stationnement :

Les aires de stationnement regroupent l'ensemble des lieux où le stationnement est autorisé et souhaité. Ces aires ne font pas systématiquement l'objet d'adaptation particulière en faveur des camping-cars.

¹ Source SICVERL

1- La demande des clientèles « camping-caristes »

1.1 - Le parc des « camping-cars »

Le parc de véhicules en France

Selon une étude réalisée par le SICVERL en 2003 sur 1244 acheteurs, on estime que le parc des camping-caristes en France est de **200 000 véhicules soit 1% des ménages français équipés.**

En 2006, 22 000 camping-cars neufs ont été achetés (soit + 10.5 % par rapport à 2005) et 35 000 occasions ont été revendues (+ 8% par rapport à 2005). Le marché est donc porteur et le nombre de véhicules en circulation est en nette progression chaque année.

Le parc européen

A l'échelle européenne, le parc total est estimé à **500 000 véhicules**. Ce sont 90 000 nouveaux camping-cars qui ont été achetés en 2006. Les pays les plus équipés sont (du plus équipé au moins équipé) :

- la Norvège
- la Finlande
- la France
- l'Italie
- la Belgique

Le marché de la location

Les agences de location de camping-car se développent considérablement depuis quelques années. La clientèle sur ce marché de la location est différent et est essentiellement constituée de **familles** (50 % des locations). La clientèle de location dispose d'un pouvoir d'achat relativement important (catégorie « cadres supérieurs » largement représentée). Les départs se font dans les villes moyennes et la durée moyenne de location est de 12 jours.

Ces camping-caristes occasionnels sont demandeurs de services annexes (guides remis à la location...). Ils sont en attente d'un niveau de qualité dans les équipements supérieur à la clientèle camping-cariste traditionnelle et séjournent la plupart du temps dans les campings de catégorie 3 ou 4 étoiles.

1.2 - Profil et comportements des camping-caristes

Profil du camping-cariste

Le camping-cariste type est en **couple** (92.5 %) et a **plus de 50 ans** (88 %). Il est en général doté d'un niveau d'étude élevé (20 % ont au moins BAC +3) et a un revenu médian par mois de 2800 € (largement supérieur à la moyenne).

L'utilisation des véhicules

Les camping-caristes utilisent en moyenne leur véhicule **76 nuitées par an** (soit 2,5 mois) mais de manière très morcelée. En effet, 88 % des déplacements ont lieu sur les week-end prolongés ou lors des ponts.

Les véhicules roulent en moyenne **12 000 km par an**. Ce faible nombre de kilomètres à l'année par rapport au nombre de jours d'utilisation nous informe que le camping-cariste rayonne dans une zone géographique proche de son domicile. Les voyages de longue distance sont donc occasionnels. D'ailleurs, parmi les camping-caristes français, 41 % ne sortent jamais du territoire national.

Parmi les destinations françaises, la Bretagne arrive en tête avec 54 % des déplacements. La région PACA, première région française en terme de fréquentation touristique ne touche que 9 % des déplacements en camping-car.

Les valeurs revendiquées par les camping-caristes

La motivation première des camping-caristes à travers cette formule de vacances est la **liberté** de partir sans contraintes de dates, de réservation. Ils veulent pouvoir réaliser des **économies** dans leurs déplacements et sont même prêts à calculer le retour sur investissement de leur véhicule par rapport à des séjours en hébergements marchands classiques. Ils affirment néanmoins dépenser davantage dans les achats du quotidien (dépenses alimentaires, de loisirs...).

Les retombées économiques sur le territoire d'accueil

Un camping-cariste dépenserait en moyenne **40 € par jour** dans les commerces, boutiques, cafés et restaurants. 88 % affirment avoir une préférence pour les produits locaux dits « du terroir ».

Ils évitent tant que possible les services payants et empruntent donc très peu les autoroutes sauf en cas d'urgence ou de très longs parcours.

Les camping-caristes utilisent de préférence les aires d'accueil gratuites mais se disent prêts à payer jusqu'à 4 € voire 5 € la nuit pour une aire « agréable » (calme, espace vert, sécurité).

80 % affirment fréquenter occasionnellement les campings pour 1 à 3 nuits maximum

Les raisons avancées pour la fréquentation des campings sont les suivantes :

- sécurité dans des zones dites « à risques »
- possibilité d'utiliser certains services (piscine, lave linge, sèche linge)
- utilisation de sanitaires plus confortables

Les difficultés rencontrées par les camping-caristes

Les camping-caristes affirment avoir de grandes *difficultés pour stationner leurs véhicules la nuit* et sont donc souvent à la recherche d'endroits calmes (en sortie de villes) pour passer la nuit.

Ils sont également favorables à un maillage homogène des aires de services sur l'ensemble d'un territoire. Ils affirment disposer d'un nombre suffisant d'aires de services dans certaines régions alors que d'autres en sont quasiment dépourvues. Il convient de rappeler que les véhicules sont autonomes pendant au moins 48h et *qu'une aire de services tous les 5, 10 ou 20 km, n'est pas forcément justifiée en zone de faible à moyenne intensité touristique.*

Les aires de services dotées de places de parking réservées aux camping-cars ne font pas l'unanimité chez la clientèle camping-cariste. Certaines aires sont accessibles 24h/24 et certains camping-caristes en stationnement peuvent être dérangés par les va-et-vient des camping-cars en vidange.

L'idéal est de prévoir des aires de services et d'arrêts temporaires en centre-ville (les camping-caristes en profitent ainsi pour faire leurs achats quotidiens) et de prévoir des zones de stationnement nocturne à l'écart des villes ou sur des aires naturelles, campings* ou **...

2- Les équipements spécifiques dédiés à l'accueil des camping-cars

2.1 – L'aire de services

Les stationnements sur ces aires sont en général de **courte durée** : 95 % durent moins de 48 heures. Ces aires ne sont d'ailleurs généralement pas prévues pour favoriser l'arrêt des camping-caristes. Les camping-cars sont autonomes sur cette même période de 48h, ils ont donc un besoin de vidanger et de recharger leur réserve d'eau tous les deux/trois jours.

Les camping-caristes estiment disposer de suffisamment d'aires de services (dont le nombre a beaucoup augmenté ces dernières années). Ils trouvent les aires de services de bonne qualité mais regrettent qu'elles soient **mal référencées (dans les guides) et mal signalées sur la voirie**. Leur emplacement idéal se situe à proximité des commerces pour pouvoir profiter de ce stationnement pour vidanger et faire ses emplettes du jour.

Leur accès doit être facile et si possible monoplace pour éviter un stationnement sauvage lorsque plusieurs véhicules peuvent se garer à cet endroit.

Les besoins des camping-caristes se résument à :

- la vidange des « eaux grises » (eau savonneuse, de toilettes et de vaisselle)
- la vidange des « eaux noires » (W.C. avec additif chimique pour décomposer et désodoriser) avec possibilité de rinçage avec un robinet spécifique
- le ravitaillement en eau potable
- le dépôt des ordures ménagères

La possibilité de recharger le véhicule en électricité n'est pas indispensable voire même inutile dans la mesure où les véhicules sont autonomes (le véhicule recharge ses batteries en roulant et est doté d'une grande autonomie).

- **La vidange des eaux grises**

Les eaux grises sont stockées dans des réservoirs, sous le camping-car. Leur vidange s'effectue par des robinets, des vannes ou des trappes. L'emplacement de ces réservoirs et des dispositifs de vidange varie d'un véhicule à l'autre. La vidange est généralement prévue pour être effectuée directement sur le sol.

>> Une aire en béton assez grande avec des pentes suffisamment fortes pour diriger les eaux vers une grille d'évacuation située en son centre représente un aménagement idéal.

2.2- L'aire de stationnement

Les camping-caristes sont **88 % à rencontrer des difficultés pour trouver des aires de stationnement répondant à leurs besoins**. Ce problème est croissant à l'approche du littoral ou des sites touristiques (installation par les collectivités de barres de hauteur aux entrées de parking).

L'emplacement idéal des aires de stationnement se situe **à l'extérieur des villes ou dans les petites communes, dans des zones calmes**. Les familles aiment disposer d'espaces pour que les enfants puissent s'épanouir plutôt que de stationner sur les parkings en ville peu sécurisés.

Il convient cependant de distinguer :

- ***L'aire de stationnement diurne*** : peut être un simple parking mais doit être située en centre-ville ou à proximité des principaux commerces et sites de visite. L'accès aux principaux sites touristiques est souvent rendu inaccessible aux camping-caristes par les barres de hauteur.
- ***L'aire de stationnement nocturne*** : peut être située en sortie d'agglomération voire même en campagne, de préférence dans un endroit clos et au calme. Ces aires ne nécessitent pas d'aménagements ni de services particuliers. Seule une surface stabilisée (sur bitume ou sur gazon) est nécessaire pour le stationnement diurne des camping-cars. **Proposer ce type d'aire est essentiel pour une collectivité qui souhaiterait retenir les camping-caristes ou augmenter leur fréquentation.**

3- Inventaire des équipements spécifiques « camping-cars » en vallée du Loir

Un questionnaire a été envoyé à toutes les communes de la vallée du Loir en février 2007. Sur ce document, les communes étaient interrogées sur leurs éventuels dispositifs d'accueil de « camping-cars ». 96 sur 128 communes ont retourné leur questionnaire, soit un taux de retour de 75 % ce qui confirme l'intérêt que manifestent les communes pour l'accueil des camping-cars.

Cependant, certaines communes dotées d'aire de service n'ont pas répondu malgré une relance par mail. Ces équipements ont néanmoins été intégrés à l'étude.

Tous les équipements ont ensuite été visités, inventoriés et photographiés. Chaque aire de services et aire de stationnement est détaillée en annexe de cette étude.

3.1 – Les aires de services

La vallée du Loir compte 14 aires de services pour camping-cars réparties comme suit :

<i>Aires de services situées hors camping</i>	<i>Aires de services situées dans les campings</i>	<i>Aires de services chez particuliers</i>
<ul style="list-style-type: none">- Aire communale de Briollay (49)- Aire communale de Villevêque (49)- Aire communale de Durtal (49)- Aire communale de La Flèche (72)- Aire communale du Lude (72)- Aire communale de Mayet (72)- Aire communale de Montoire (41)- Aire communale de Vendôme (41)- Aire communale de Morée (41)	<ul style="list-style-type: none">- La Route d'Or de La Flèche (72)- La Chabotière à Luché Pringé (72)- Le Lac des Varennes à Marçon (72)- Le Vieux Moulin à La Chartre sur le Loir (72)	<ul style="list-style-type: none">- « Les Places » chez Mr et Mme Hersant à Azé (label Escale)

Le nombre d'aires de services aménagées en vallée du Loir paraît suffisant au regard des besoins de la clientèle camping-cariste. Leur répartition géographique est équilibrée puisque l'ensemble du territoire est couvert (cf carte en annexe). Les aires de services se situent en moyenne à 15-20 km d'intervalle. On note une concentration des équipements au bord du Loir.

3.2– Les aires de stationnement

11 aires de stationnement ont été recensées en vallée du Loir. Nous retenons les aires conçues pour l'accueil de la clientèle camping-caristes.

Les aires publiques (aires de repos et aires de loisirs) ayant pour habitude de recevoir des camping-cars ne sont pas comptabilisées car elles ne font pas l'objet d'aménagements spécifiques ni d'une signalétique particulière. Cependant, certaines d'entre elles constituent des endroits privilégiés pour des étapes d'une nuit et sont souvent utilisées comme telles.

Exemple : aire de repos de Jarzé dotée d'un espace paysagé, de toilettes publiques et d'un point d'eau



- De même, les parkings publics qui jouxtent les aires de services ne sont pas considérés comme étant des aires de stationnement nocturne, même si la quasi-totalité des aires de services répertoriées permettent le stationnement d'un ou plusieurs véhicules.

Ainsi les aires de services de Montoire, de Mayet, du Lude ... sont situées à proximité de parkings offrant des opportunités de stationnement aux camping-caristes ne désirant pas payer la nuitée dans un camping.

- Les aires offrant la possibilité d'un stationnement nocturne sont réparties commue suit :

Aires de stationnement communales	Campings ayant développé une politique d'accueil des camping-cars	Aires de stationnement privées, chez des particuliers
<ul style="list-style-type: none"> - Aire communale de Briollay (49) - Aire communale de Villevêque (49) 	Campings *** participant à la formule « Stop Accueil Camping-Car »* : <ul style="list-style-type: none"> - L'International à Durtal (49) - Le Lac des Varennes à Marçon (72) 	Dans le cadre du réseau « France Passion »** : <ul style="list-style-type: none"> - Domaine de la Tuffière à Lué en Baugeois (49)

	<ul style="list-style-type: none"> - Le Vieux Moulin à La Chartre sur le Loir (72) <p>Campings ** pratiquant un tarif spécial « camping-car » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Camping Municipal de Thoré les Pins (72) - L'Etangsort à Courdemanche (72) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Savigné à Echemiré (49) - Les Belles Ouvrières à Clermont Créans (72) - Les Quantières à Chenu (72) - Les caves Minier à Lunay (41) <p>Dans le cadre du réseau « Escale »***</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Les Places » chez Mr et Mme Hersant à Azé (label Escale)
--	--	---

Aires de stationnement communales

Deux communes de la vallée du Loir ont organisé le stationnement nocturne des camping-cars. La commune de Briollay, grâce à une signalétique adaptée et des barres de hauteur, oriente les camping-caristes vers un endroit prévu pour l'accueil des camping-caristes (à proximité de l'aire de service). La commune de Villevêque à quant à elle délibérément réservé un parking au bord du Loir aux camping-cars. Les autres véhicules n'ont pas l'autorisation de stationner à cet endroit.



Stationnement sur campings

Les camping-caristes qui séjournent sur les campings sont pour la plupart **à la recherche d'équipements simples et bon marché**. Les camping-caristes affirment ne pas vouloir payer le camping car ils n'utilisent pas les services proposés (animation, piscine...). Cependant, dans les enquêtes de clientèles, **la sécurité revient souvent parmi les besoins des camping-caristes** et les campings, au même titre que les aires naturelles peuvent tout à fait répondre à ce besoin croissant.

Ainsi, **les campings de catégories 1 ou 2 étoiles peuvent très bien accueillir et satisfaire ces clientèles** et ainsi faire des camping-caristes une cible de clientèle à part entière. Ainsi, les campings ** de Thorée les Pins et de Courdemanche proposent aux camping-caristes un tarif de 1.50 € et 2 €.

Les campings qui souhaitent développer l'accueil des camping-cars peuvent offrir des conditions tarifaires préférentielles aux camping-caristes via **la formule « Stop Accueil Camping-cars »**. Cette formule, développée par la Fédération Française de Camping Caravaning offre la possibilité aux camping-caristes de passer une nuit d'étape dans un camping à un tarif préférentiel.

Pour participer à la démarche « Stop Accueil Camping Car », les campings doivent disposer

- d'au moins un emplacement facilement accessible, parfaitement plat sur un sol stabilisé et dur
- d'un vidoir pour WC chimiques (eaux noires)
- d'un vidoir eaux usées pour camping-cars
- d'un robinet d'eau propre accessible avec le véhicule



Les campings-car doivent arriver après 18h00 et repartir avant 10h00 le lendemain matin. Le tarif forfaitaire pour deux personnes varie selon les catégories de campings :

- camping ** : maximum 8 €
- camping *** : maximum 10 €
- camping **** : maximum 13 €

Ces prix s'entendent hors électricité et hors taxes de séjour. Au-delà de la première nuit, les camping-caristes paient le tarif normal du camping.

Une participation est demandée par la FFCC en contrepartie des efforts de communication (référencement dans les guides spécialisés, publications propres et site Internet...).

Réseau « France Passion »

Le réseau France Passion est un ensemble de producteurs locaux et de viticulteurs qui accueillent gratuitement les camping-cars sur leurs exploitations.

Les camping-caristes s'acquittant d'une cotisation annuelle de 28 € peuvent accéder librement à tous les emplacements du réseau soit environ 1100 exploitations sur le territoire national. La durée maximale du stationnement est fixée à 24h00.



Les producteurs peuvent ainsi faire découvrir leurs produits aux camping-caristes et espérer générer des ventes directes.

Un guide est édité chaque année et répertorie l'ensemble des producteurs adhérents au réseau.

Réseau « Escale »

Il s'agit d'un label attribué à des aires aménagées de 6 emplacements stabilisés maximum chez des particuliers. Pour pouvoir bénéficier du label, les privés doivent assurer un accueil chaleureux et personnalisé, proposer un environnement sécurisé, un service technique (vidanges des eaux noires et eaux usées), la collecte des déchets ménagers, le ravitaillement en eau potable, la fourniture d'électricité et des propositions de loisirs et de découvertes aux alentours.



Le tarif des nuitées (services compris) varie entre 7 et 15 € selon les services proposés.

4- Comment concevoir une aire de services ?

4.1- Borne standard ou borne artisanale ?

Seules 4 aires de services sur les 14 identifiées sont de type industriel. Ces bornes standardisées sont tout à fait satisfaisantes et présentent l'avantage de répondre aux besoins des camping-caristes (double arrivée d'eau, vidoir pour WC chimiques séparé du vidoir pour eaux usées...). Elles sont cependant beaucoup plus onéreuses (à l'achat) que les bornes artisanales et s'intègrent plus difficilement dans l'environnement (naturel et bâti).

>> Une borne artisanale bien conçue coûte moins chère à la construction et assure toutes les fonctions nécessaires tout en s'insérant parfaitement dans l'environnement (choix de matériaux et de couleurs en accord avec le type architectural de la commune).

La borne de service installée par la commune de Villevêque (49) répond à tous ces critères et peut être considérée comme un modèle d'aménagement à suivre.

Il est donc très important de consulter les associations de camping-caristes (type ACCL) en amont de la création de l'équipement afin de concevoir une borne qui réponde aux besoins de cette clientèle.

En vallée du Loir, **certaines anciens équipements (de type artisanal) ne répondent plus aux besoins des camping-caristes et présentent de grosses lacunes quant aux règles d'hygiène** : une seule et même évacuation pour les eaux grises et eaux usées, une seule et même arrivée d'eau pour l'eau potable et le rinçage des cassettes d'eaux noires (WC chimiques). Les aires de services de La Flèche, Vendôme et Montoire font partie de ces équipements qui ne répondent pas à toutes les normes de propreté précitées.

Parmi les nouvelles installations, certaines ne présentent pas de plan incliné et ne réunissent donc pas toutes les conditions pour une bonne utilisation. Seulement 6 aires de services sur 14 présentent des conditions de vidange idéales grâce à une rampe d'évacuation placée au centre d'une plate-forme inclinée.

Les aires de services situées dans l'enceinte des campings sont de facture simple (rampe d'évacuation et une arrivée d'eau) mais les camping-caristes peuvent utiliser les vidoirs pour WC chimiques situés dans les blocs sanitaires du camping.

4.2 Gratuite ou payante ?

50-50 pour les aires de services communales

Parmi les neuf aires de services communales, cinq sont en accès libre. Les camping-caristes peuvent donc vidanger leur véhicule et faire leur plein en eau librement.

Quatre communes ont équipé leur aire de services d'un système de paiement :

- monnayeur à jetons (en vente dans les commerces) à Villevêque et à Mayet
- monnayeur à pièces à Durtal
- accès verrouillé par un gardien sur place à Morée (paiement direct)

Les tarifs pratiqués ne sont pas excessifs et vont de 1 € à 3 €.

Ces communes ont été interrogées sur les flux de camping-cars observés aux abords de leurs aires de services. Cette observation est rendue difficile par le fait que tous les utilisateurs ne font pas le plein en eau et électricité. Certains utilisent les bornes uniquement pour vidanger et d'autres disposent d'un stock de jetons (la plupart des bornes sont dotées du même système de paiement). D'une manière générale, les communes observent 3 à 4 camping-cars par jour en période estivale (de mai à septembre).

La mise en place d'un paiement est avantageuse pour la collectivité dans la mesure où elle permet :

- de percevoir des recettes permettant de compenser les prestations offertes (fourniture d'eau et électricité)
- de mesurer et d'observer plus facilement les flux de camping-caristes qui utilisent la borne
- de limiter la mauvaise utilisation des arrivées d'eau (gaspillage, robinet mal fermé...)

La gratuité d'une borne de services n'est pas un élément déterminant dans le choix des camping-caristes. Ceux-ci privilégient plutôt l'emplacement, la propreté et la qualité des services rendus.

Une politique de prix qui varie d'un camping à l'autre...

Pour accéder aux aires de services dans les quatre campings équipés, les camping-caristes doivent s'acquitter du montant de la nuitée. Certains ont mis en place une tarification spécifique via la formule « Stop Accueil Camping Car ». Cette formule pourrait homogénéiser l'accueil des camping-cars dans les campings mais chacun des trois campings qui la proposent a développé sa propre tarification (avec ou sans électricité, avec ou sans le plein d'eau, forfait 2 personnes...).

De même, certains campings qui n'adhèrent pas à la formule sont même moins chers que les campings qui la proposent (à prestation égale). Les prix passent donc du simple au double sur des campings de même catégorie (de 5 à 10 €). Quant à la seule aire naturelle équipée pour l'accueil des camping-caristes (Les Places à Azé), elle s'inscrit dans la même fourchette de prix en proposant un forfait à 8 €.

Chaque camping élabore sa propre politique de prix, l'accueil des clientèles camping-caristes dans les campings est donc très hétérogène sur l'ensemble du territoire.

4.3 - Signalisation

La mise en place d'une signalisation de proximité est très importante pour capter cette clientèle itinérante.

La plupart des aires de services identifiées en vallée du Loir sont signalées dans le centre des communes.

Certaines communes pourraient améliorer leur signalétique. Parfois, aucune information n'apparaît aux entrées de ville ou aux points stratégiques (place centrale, rond-point...). S'ils ne sont pas dotés de guides spécifiques, les camping-caristes ne disposent d'aucun moyen d'information sur ces aires de services.



De plus, **les communes ne doivent pas négliger la signalétique directionnelle** : les camping-caristes ne connaissent pas la commune et doivent impérativement être guidés jusqu'à l'aire de services. Pour ne pas multiplier les panneaux sur la voirie, il est préférable de leur indiquer une direction à suivre plutôt qu'un nom de place.



Peu d'information est délivrée sur les campings* dotés d'une aire de services** (Luché Pringé, La Flèche, Marçon). Seul le camping de La Chartre sur le Loir informe les camping-caristes, à l'entrée de la commune, qu'ils peuvent effectuer la vidange de leur véhicule à l'intérieur du camping.

Le camping de Durtal qui participe à la formule « Stop Accueil Camping-Car » (mais qui n'est pas équipé d'une station de vidange) invite les camping-caristes à faire étape au camping via un panneau situé en bordure de nationale, à proximité de l'aire de services communale.

4.4- Informations touristiques aux abords des aires de services

D'une manière générale, les municipalités qui ont développé des équipements destinés à stopper les camping-cars sur leur commune **ne profitent pas de ces espaces pour communiquer sur les services, commerces et activités de loisirs et de tourisme à proximité**. Seule la commune de Villevêque a installé un panneau avec un plan de la commune qui renseigne les camping-caristes sur les divers commerces de la commune.

Sur aucune aire de services de la vallée du Loir, les camping-caristes peuvent trouver :

- des informations pratiques : commerces, campings aux alentours, aires de stationnement camping-car, OTSI...
- des numéros d'urgence (médecins, vétérinaires, hôpital...)
- des informations sur les activités de loisirs (randonnée, patrimoine...)

Ce manque d'information est regrettable puisqu'il pourrait permettre un renvoi vers :

- les campings/aires naturelles pratiquant un tarif spécial camping-car attractif
- les commerçants de la vallée du Loir
- les structures d'accueil touristique (OTSI, musées, châteaux...)

4.5- Promotion des équipements

Deux revues spécialisées sont lues par les camping-caristes : « **Camping-car magazine** » et « **Le Monde du Camping-car** ». Ces deux revues éditent chacune un **guide annuel** qui recense l'ensemble des aires de services sur le territoire national. *Camping-car magazine* édite également une **carte IGN** sur laquelle est référencé l'ensemble des aires de services communales et privées. **L'inscription des aires de services sur ces différents supports est gratuite.** Cependant, toutes les aires de services identifiées en vallée du Loir par l'ADVLE ne figurent pas sur ces supports (cf fiche individuelle des aires de services).

D'après l'étude réalisée par le SICVERL, 25% des camping-caristes achètent la presse spécialisée. Cette même étude a montré que **64 % des camping-caristes sont internautes**. L'outil Internet est donc un support à privilégier dans le cadre de la promotion des aires de services, d'accueil et de stationnement.

Quelques sites Internet permettent le référencement des équipements de services pour camping-cars. Le site www.eurocamping-car.com peut faire figure d'exemple en la matière puisqu'il accueille 2500 internautes-camping-caristes par jour. La traduction du site en sept langues lui confère une dimension internationale et permet aux communes référencées de communiquer auprès des camping-caristes étrangers. Seules 4 aires de services sur les 14 recensées en vallée du Loir sont présentes sur ce site.

D'autres exemples de sites Internet sur lesquels les communes, campings et particuliers peuvent inscrire leur équipement :

www.campingcar-infos.com (10 aires sur 14 référencées)

www.campingcar-magazine.fr (10 aires sur 14 référencées)

www.airecampingcar.com (9 aires sur 14 référencées)

www.i-camping-car.fr (2 aires de services sur 14 référencées)

Un meilleur référencement de la vallée du Loir dans les guides français et européens et sur les sites Internet permettra d'accroître la fréquentation des équipements développés par les collectivités et les particuliers.

CONCLUSION

Après avoir analysé les modalités d'accueil des camping-cars en vallée du Loir, force est de constater que les collectivités s'intéressent à l'accueil de ces clientèles itinérantes. Ainsi, les initiatives prises par les collectivités ou les particuliers en faveur de l'accueil des camping-caristes contribuent à la reconnaissance de la vallée du Loir comme une destination « étape » ou de court-séjours. Cependant, certaines incohérences viennent ralentir le développement de cette clientèle itinérante. Les besoins techniques, pratiques et touristiques des camping-caristes n'ont pas été suffisamment étudiés par certaines communes qui ont choisi d'accueillir les camping-cars. Au regard des équipements recensés sur le territoire et de l'offre « plein air » présente en la vallée du Loir, les priorités à définir dans l'accueil des camping-cars pourraient être les suivantes :

Développer les retombées économiques générées par les flux de camping-caristes

La vallée du Loir est très bien pourvue en aires de services. Celles-ci sont réparties de manière homogène sur l'ensemble de la vallée. Le choix de la gratuité revient aux communes mais d'une manière générale, afin d'optimiser les retombées directes et indirectes de l'accueil des camping-cars, il convient de privilégier les aires de services payantes. Reste à déterminer quel mode de paiement est le plus adapté à la commune, à la situation géographique de la borne...

Lorsqu'une commune est déjà équipée d'un camping, il est conseillé de ne pas créer d'aires de services extérieures et d'encourager le gérant du camping à gérer cet équipement.

Favoriser le stationnement nocturne des camping-cars en hôtellerie de plein air pour pallier le manque d'aires d'accueil

Si la vallée du Loir dispose de suffisamment d'aires de services, elle ne propose par contre que très peu d'aires de stationnement nocturne ou d'aires d'accueil. Or, il existe un nombre important de campings en vallée du Loir qui disposent des infrastructures nécessaires à l'accueil de ces clientèles. Ainsi, lorsqu'une aire de services est installée non loin d'un ou de plusieurs camping(s), il conviendrait d'informer les camping-caristes qui utilisent la borne de l'existence de ces campings à proximité (tarifs, coordonnées, services proposés...). Les campings ** dotés d'équipements simples et bon marché peuvent notamment répondre aux besoins des camping-caristes.




Promouvoir la destination « vallée du Loir » auprès des clientèles camping-caristes

Toutes les aires de services et de stationnement ne sont pas référencées dans les supports développés par la presse spécialisée et par les sites Internet dédiés à ce mode de vacances itinérant. Il conviendra de remédier à cette situation avant la saison prochaine. Parallèlement, l'ADVL compte référencer ces équipements dans ses brochures, puis sur Internet afin d'en assurer la promotion auprès des clientèles françaises et étrangères.




Répartition des équipements spécifiques pour l'accueil des camping-cars



Pour vidanger, faire le plein d'eau...

-  Aire de service camping-car hors camping
-  Aire de service camping-car dans un camping
-  Projet d'installation aire de service

Pour passer la nuit...

-  Stationnement nocturne pour camping-car
-  Campings pratiquant un tarif spécial « camping-car »
-  Stationnement chez particuliers adhérant au réseau « France Passion »



Only You*

* juste pour vous